



Octobre
2012

ARRÊT DE TRAVAIL

Fracture de la clavicule ou fracture de la scapula

 après avis de la HAS^[1]

Pour vous aider dans votre prescription d'arrêt de travail et faciliter le dialogue avec votre patient, des durées de référence vous sont proposées. Elles sont indicatives et, bien sûr, à adapter en fonction de la situation de chaque patient.

Type d'emploi			Durée de référence*	
			Fracture clavicule	Fracture scapula
Travail sédentaire			14 jours	7 jours
Travail physique léger	solicitation modérée du membre supérieur	charge ponctuelle < 10kg	21 jours	14 jours
		charge répétée < 5kg		
Travail physique modéré	solicitation modérée du membre supérieur	charge ponctuelle < 25kg	56 jours	30 jours
		charge répétée < 10kg		
Travail physique lourd	forte sollicitation du membre supérieur	charge > 25kg	60 jours	60 jours

* Durée à l'issue de laquelle la majorité des patients est capable de reprendre un travail. Cette durée est modulable en fonction des complications ou comorbidités du patient.

La durée de l'arrêt initial est à adapter selon :

- le côté atteint (dominant ou non),
- l'âge du patient,
- le type et la gravité de la fracture (articulaire ou extra articulaire, déplacée ou non, simple ou multi fragmentaire...),
- l'existence de lésions associées (fracture d'un autre os, luxation...),
- le type de traitement (fonctionnel, orthopédique, chirurgical),
- les complications éventuelles (retard de consolidation, enraidissement articulaire, syndrome épaule main...),
- la nécessité de conduire un véhicule pour les trajets ou l'emploi.



Restauration des capacités fonctionnelles

La fracture simple de la clavicule est en général d'évolution bénigne, sa rééducation n'est pas systématique.

La rééducation est la plupart du temps nécessaire dans la prise en charge des fractures de la scapula.

Votre patient a-t-il reçu une information rassurante pour lui permettre de reprendre ses activités sans appréhension ?

Reprise des activités professionnelles

Un aménagement temporaire du poste de travail peut être nécessaire. Il est à mettre en place en partenariat avec le médecin du travail.

La question de la reprise de l'emploi a-t-elle été abordée dès le début de l'arrêt pour prévenir le risque de désinsertion professionnelle ?

Reprise des activités sportives et de loisir

Après avis médical, la reprise des sports sans contact peut se faire en moyenne au bout de 3 mois.

Votre patient a-t-il été informé des conditions de reprise des activités sportives et de loisir ?

Sources :

Guide pratique de traumatologie, J. Barsotti, 2010.
Arrêt de travail en traumatologie, barème indicatif, F. Valette, 2010.
Travail sécuritaire NB, Lignes directrices en matière de durée d'invalidité du Nouveau-Brunswick, 2000 et 2009.
Official Disability Guidelines, 14th Edition, 2009.
Medical Disability Advisor, 5th Edition, 2005.
Guide d'utilisation des arrêts de travail, Espagne, 2^{ème} édition.

[1] www.has-sante.fr